

Conférence

« L'alcool et la relation de travail »



Agnès GERBER-HAUPERT

Lundi 10 décembre 2018

www.actionetcompetence-alsace.com

Cette intervention s'inscrit dans le cadre d'actions de sensibilisation des entreprises, définies et financées par l'Agefiph.

Action et Compétence a été sélectionné, par l'Agefiph, pour mettre en œuvre ces actions sur les départements 68 et 67.

La mission de l'Agefiph

Créée et mise en place par la loi du 10 juillet 1987, l'Agefiph assure la gestion du Fonds de développement de l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé.

Ce fonds est alimenté par les contributions des entreprises de 20 salariés et plus n'atteignant pas le taux d'emploi légal de 6% de travailleurs handicapés.

Sa mission : favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé à travers divers moyens d'actions dont le financement d'aides, de prestations et de services destinés aux employeurs et aux personnes handicapées en milieu ordinaire de travail mais également des conventions et accords de partenariat institutionnels.

L'Agefiph est investie **d'une mission de service public** qu'elle exerce aux côtés des acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE), sous la tutelle du ministre du travail de l'emploi et de la Formation Professionnelle.

Les publics éligibles aux interventions de l'Agefiph

Les bénéficiaires de l'Agefiph sont :

- **Les personnes avec un titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi** (article L.5212-13 du code du travail) **ou en cours d'une reconnaissance** de la qualité de travailleur handicapé auprès de la CDAPH ou bénéficiant d'un autre titre de bénéficiaire de la loi.
- **Les entreprises** : de droit privé, exerçant leurs activités sur le territoire national.

A noter : **en cas d'accord agréé** (de branche, de groupe ou d'entreprise), **le taux d'emploi de 6 % doit être atteint sur le périmètre de l'accord.**

Où trouver l'information ?

<http://www.agefiph.fr/Entreprise/Vos-obligations-et-demarches/L-Agefiph-peut-elle-m-aider>

L'une des 5 ambitions : mobiliser les entreprises et le monde économique et social pour l'emploi des personnes handicapées

- Une offre de service aux entreprises **renforcée** et **mieux adaptée** à leurs besoins.
- Un accompagnement personnalisé délivré **directement** par l'Agefiph avec une attention particulière aux TPE/PME.
- **Des outils revisités** avec notamment une nouvelle prestation « diagnostic action » qui vous permettra :
 - ❖ *D'identifier l'action ou le plan d'actions à mener.*
 - ❖ *D'avoir une véritable feuille de route avec les étapes, le calendrier et les acteurs à impliquer*
 - ❖ *De mieux connaître les acteurs externes et leurs offres de services*
- Le déploiement du **Réseau des Référents Handicap** sur l'ensemble du territoire avec notamment des ateliers d'échanges de pratiques et la co-construction d'outils mutualisés.
- L'appui aux **approches sectorielles, territoriales, thématiques** et l'appui aux différents acteurs qui contribuent à la mobilisation du monde économique et social.

Une offre de service directe de conseil et d'accompagnement aux entreprises

- **L'Agefiph vous informe** en répondant à vos questions d'ordre général : l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, les services généralistes ou spécialisés, les aides et prestations à mobiliser.
- **L'Agefiph vous oriente** en délivrant une préconisation en réponse à une question plus précise, une problématique propre à votre entreprise : présentation des offres mobilisables et orientation vers les interlocuteurs à solliciter.
- **L'Agefiph vous outille** en vous présentant les outils utiles notamment ceux mis à disposition sur votre site internet : base Expériences, guides, plaquettes, kit d'outils d'information / sensibilisation...)

Votre contact Entreprises Agefiph Grand Est

Camille SOUVAIS

Tél : 03-83-90-81-56/ 06-29-21-28-77

Email : c-souvais@agefiph.asso.fr

entreprises.grand-est@agefiph.asso.fr

Les chiffres clés de l'Agefiph Grand Est

2017

- 8 962 insertions par les Cap emploi
- 2 014 maintiens dans l'emploi par les Sameth
- 41 539 demandeurs d'emploi BOE dans la région
soit 8,9 % de l'ensemble des DE

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

OPS

Mission de service public dans le champ de **l'insertion professionnelle** des personnes handicapées en milieu ordinaire

Dont : **capemploi**

Acteurs du CEP
Demandeurs d'emploi (DEBOE)

Loi du 14 juin 2013

Relative à la sécurisation de l'emploi a institué la création du conseil en évolution professionnelle (CEP).

Article 101 de la loi du 08 août 2016
Relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

OPS

Mission de service public **élargie au maintien dans l'emploi** depuis le 1er janvier 2018

Acteur du CEP salarié (BOETH)



En Alsace, les missions de l'OPS sont portées par :



**Action et compétence,
Organisme gestionnaire**

- ⇒ Faciliter l'accès à l'emploi
- ⇒ Prévenir les ruptures
- ⇒ Gérer les transitions professionnelles
- ⇒ Garantir le maintien dans l'emploi

Nouvelle identité pour les Cap emploi - Sameth

cap
emploi
ressources handicaps

sameth
Handicap & Entreprises
solutions actives pour le maintien
dans l'emploi



CAP
EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

- Sécuriser les parcours professionnels de façon à faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Simplifier et rendre plus lisible le service rendu tant aux personnes en situation de handicap (demandeurs d'emplois, salariés, travailleurs indépendants) qu'aux employeurs publics et privés

Intervention du Docteur Emelie RAHAGA

Médecin généraliste au Relais Emploi Santé Insertion (RESI)

Les particularités des personnes dépendantes à l'alcool

www.actionetcompetence-alsace.com

Intervention de Maître Anne-Marie MARCHAL

Avocate au Barreau de Strasbourg, spécialiste en droit du travail

L'alcool et la relation de travail

www.actionetcompetence-alsace.com

Intervention du Docteur Véronique CHAIGNEAU

Médecin du travail

et

Madame Sabine DELOUX

Responsable du Pôle Handicap Maintien de Cap emploi

- **Le rôle du médecin du travail**
- **L'appui et les aides du Pôle Handicap Maintien de Cap emploi**

CAP EMPLOI

Handicap, recrutement & maintien

Standard Alsace

☎ **03.89.41.88.12**

info@capemploi68-67.com

www.actionetcompetence-alsace.com